

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

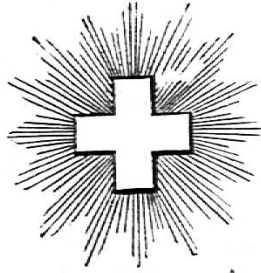
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIII^{me} ANNÉE

N^o 15.



LAUSANNE

13 avril 1907

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le prochain Congrès.* — *La peur chez les enfants.* — *Chronique scolaire : Valais. Vaud. Fribourg.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition : Serai-je un lâche ?* — *Variété : Comment M. de Riveyrac fit l'éducation de sa nièce.* — *Récitation.* — *Dessin : Croquis coté d'une caisse à bois.* — *Compte d'une cuisinière.*

LE PROCHAIN CONGRÈS

Le Comité d'organisation du prochain **Congrès scolaire**, qui aura lieu à **Genève**, les 14, 15 et 16 juillet, est définitivement constitué. Il est formé de la réunion des Comités de la *Société pédagogique genevoise* et de l'*Union des instituteurs primaires genevois*. Messieurs les inspecteurs des Ecoles primaires et les directeurs du Collège, de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles et de l'Enseignement professionnel ont bien voulu accepter d'en faire partie.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que les deux *présidents d'honneur* du Congrès sont :

M. F. Besson, président du Conseil d'Etat ;

M. Piguet-Fages, conseiller administratif de la ville de Genève.

Le Bureau du Comité est composé de la manière suivante :
Président : M. W. Rosier, Genève. — *Vice-présidents* : MM. F. Lagotala, La Plaine ; Ch. Moser, Genève ; Ch. Pesson, Céligny. — *Secrétaire* : M. E. Golay, Genève (rue Dassier, 15). — *Vice-secrétaire* : M. L. Mercier, Genève. — *Trésorier* : M. A. Charvoz, Chêne-Bougeries. — *Vice-Trésorier* : M. L. Durand, Chêne-Bourg.

Les présidents des Commissions sont :

Finances : M. A. Charvoz, Chênes-Bougeries.

Conférences et musées : M. E. Yung, Genève.

Publicité : M. Ch. Pesson, Céligny.

Réception et logements : M. L. Baatard, Genève (rue de Malagnou, 27).

Récréations : M. F. Lagotala, La Plaine.

Vivres et liquides : M. A. Déruaz, Petit-Saconnex.

LA PEUR CHEZ LES ENFANTS

L'école est un champ d'études admirable pour la psychologie, et les maîtres qui voudraient s'occuper de cette science — en somme facile — y pourraient recueillir de nombreux lauriers. En même temps, les études psychologiques permettent de mieux connaître les élèves et, par suite, de diriger comme il convient leur éducation et leur instruction, suivant leur caractère et leurs aptitudes.

Et, tout d'abord, voici un phénomène très fréquent chez les enfants : la peur. C'est presque, chez eux, un défaut qu'il est nécessaire de combattre. Mais il est bien évident que, pour arriver à un résultat, il faut d'abord bien connaître le fait en lui-même. C'est à un travail de ce genre que s'est livré M. A. Binet, directeur du laboratoire de psychologie physiologique de la Sorbonne, en envoyant un questionnaire à des instituteurs, que cent dix ont bien voulu remplir. Nous allons en résumer les traits saillants.

Il ne faut pas confondre la crainte légitime avec la peur. La crainte légitime se manifeste en présence ou à l'idée d'un danger réel, possible ou seulement probable, et nous permet d'agir avec prudence. Ce n'est pas du tout la peur qui, elle, est un sentiment déraisonnable, en ce sens qu'elle s'applique soit à un danger tout à fait imaginaire, l'obscurité, les fantômes, soit à un danger réel, mais absolument improbable. Le sentiment de la peur est une angoisse qui, de toute façon, est disproportionnée avec le danger. La crainte légitime, d'ailleurs, stimule l'intelligence et augmente les forces physiques. La peur, au contraire, déprime l'individu, lui enlève pour un temps la faculté de parler et d'agir, jette le trouble dans son intelligence et sa mémoire, et le prive en un mot de tous ses moyens de défense.

Parmi les sujets de peur chez les enfants, il faut mettre en première ligne la peur de la nuit, ou peur de l'obscurité, ce qui est à peu près la même chose. En général, la peur des enfants s'adresse aux choses mal comprises, mal définies, mystérieuses : c'est, en somme, la peur de l'inconnu. C'est peut-être pour ce motif que la peur de l'obscurité est si générale : l'obscurité, en supprimant le contrôle des yeux, ouvre le champ à l'imagination, et on peut alors se figurer une foule de choses terribles. Dans la même catégorie que la peur de la nuit, il faut placer une foule d'autres peurs, qui ne

sont également que des peurs de l'inconnu et du mystère : la peur des masques, de la solitude, des fantômes, des ramoneurs, des charbonniers, des loups.

Un second groupe de peurs sont celles produites par des bruits violents, comme des détonations d'armes à feu, le bruit d'un pétard, le craquement du tonnerre, le débouchage d'une bouteille de limonade. Ces peurs sont fréquentes chez les filles, mais les petits garçons n'en sont pas exempts.

En troisième ligne, on peut placer les peurs dans lesquelles ce qui domine, c'est un sentiment de dégoût, de répulsion : peur des petits animaux, des rats, des chenilles, des araignées, des escargots, peur du sang, peur des cadavres.

En quatrième ligne vient la peur exagérée d'un danger simplement possible, comme celle de rencontrer en chemin un ivrogne ou un mendiant, un individu à allure équivoque, ou peur, le soir, des voleurs cachés sous le lit.

Enfin, il faut citer les peurs qui résultent d'un souvenir laissé par un accident terrible ; un enfant devient peureux à la suite d'une coupure ; un autre, ayant manqué être écrasé par une bicyclette, tremble en traversant une rue fréquentée ; un autre, ayant manqué se noyer dans une rivière, a peur de l'eau et s'arrange pour ne jamais passer près de la rivière, etc.

Les signes de la peur peuvent être répartis en trois groupes :

1^o Moyens de défense. La fuite à toutes jambes, la fuite vers une personne capable de défendre l'enfant, les gestes et les attitudes prises pour éviter un coup ou une menace ;

2^o Les signes expressifs de la peur. Les cris, les tremblements de tout le corps, sont les deux signes le plus souvent indiqués. Vient ensuite, par ordre de fréquence, la pâleur de la face, l'altération des traits, la dilatation des yeux, la suspension de la respiration, la palpitation, les pleurs ;

3^o Les phénomènes de paralysie en sont très fréquents : l'enfant ne peut plus bouger, cloué au sol, et ne peut pas prononcer une parole.

On a remarqué que, fréquemment, les enfants les plus peureux sont ceux dont la santé est débile et dont la force musculaire est inférieure à la moyenne, mais il n'y a là rien d'absolu.

Au sujet des caractères intellectuels des enfants peureux, on peut dire que : 1^o il n'y a aucune relation entre le développement de la peur et le développement de l'intelligence ; 2^o les enfants à imagination vive sont prédisposés à la peur.

La peur est un sentiment des plus contagieux, au même titre que le rire, surtout lorsque le maître ou la maîtresse donne l'exemple.

Deux espèces de contagions s'exercent sur les enfants : il y a la contagion en présence du danger, c'est celle qui se communique par les gestes, par les expressions de physionomie, contagion soudaine, par imitation directe, produisant des épidémies de frayeur comparables aux épidémies de maladies nerveuses, de chorée, de convulsions. Il y a aussi la contagion lente, sourde, sournoise, par les conversations de tous les jours et les exemples.

Les récits d'histoires effrayantes ou simplement dramatiques entretiennent la peur et y prédisposent. En voici un exemple raconté par un instituteur. « Une petite fille de cinq ans, que rien n'effrayait jusque-là, devient peureuse à la suite d'un récit fait à l'école enfantine, récit dans lequel il était question de monstres et notamment d'hommes à tête de cheval ; il a fallu quelques années pour la débarrasser de l'idée de ces monstres qui l'obsédait, même dans le jour, et lui donnait des cauchemars toutes les nuits. » Voici encore un autre exemple. « J'ai été à même de constater la peur chez ma petite fille, alors âgée de sept ans, à la suite d'une histoire de revenants racontée en classe dans l'école où j'étais précédemment. Le soir qui suivit cet entretien, une heure environ après être couchée, elle m'appela : elle avait des tremblements convulsifs, ses yeux étaient hagards et elle ne voulait pas que je la quitte, ayant peur des gens qui allaient venir la chercher. Elle finit par s'endormir de nouveau, mais plusieurs fois dans la nuit, elle poussa des cris aigus causés par la vision de revenants qui voulaient la prendre. Les jours suivants, elle ne criait plus la nuit, mais elle refusait d'aller seule dans une pièce voisine de celle où nous nous tenions, ainsi que dans la cour alors qu'il faisait noir. »

Quant aux mauvais traitements, il est bien évident qu'ils favorisent la peur.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à parler du *traitement de la peur*, question qui relève non du médecin, mais de l'instituteur et des parents. Voici les principaux moyens pour arriver, sinon à une guérison totale, du moins à une très grande atténuation.

1° *Ne jamais employer les châtimens corporels, les menaces et la moquerie.* Ce qu'on doit proscrire d'une manière inflexible, c'est la violence contre les enfants peureux, la violence sous toutes ses formes, morale et physique : un enfant refuse-t-il de se rendre dans un endroit obscur, d'aller à la cave ou de faire une commission au bout du jardin après la chute du jour, il ne faut à aucun prix l'y forcer par menace, et encore moins le frapper pour sa désobéissance. Ces corrections brutales sont cependant celles qui sont employées par la majorité des parents, qui ont trop souvent une tendance à frapper l'enfant qui leur résiste, ou à le forcer à exécuter

l'acte auquel il se refuse. Pour prouver que les punitions corporelles ne sont pas un bon remède contre la peur, il suffira de rappeler que les enfants maltraités par leurs parents vivent dans une terreur continuelle et que ceux qui ont l'habitude d'être frappés par leurs maîtres lèvent les mains devant leur tête dès qu'on s'approche d'eux un peu brusquement. Il faut bien se garder aussi d'accueillir les craintes par le rire, par la moquerie ; la peur est, en effet, un sentiment dépressif qui se développe surtout chez les enfants chétifs et débiles et qui exprime soit un état de surexcitation de l'imagination, soit un état de faiblesse de la volonté, et souvent les deux choses à la fois. Le peureux est un enfant qui manque d'énergie morale. Les railleries ne sont évidemment pas de nature à produire une modification de son caractère.

2^o *Supprimer les circonstances qui produisent chez l'enfant le sentiment de la peur.* Cela est évident *a priori*.

3^o *Ne pas surexciter l'imagination.*

4^o *Rendre à l'enfant confiance en lui-même.*

5^o *Entraîner progressivement l'enfant à des actes de courage.*

— C'est, dit M. A. Binet, le point capital du traitement. Le but qu'on se propose est de familiariser graduellement l'enfant avec l'objet dont il a peur. Au moment de la crise, quand la terreur est à son comble, il n'est pas temps d'intervenir ; il vaut mieux attendre que le calme soit revenu, et procéder toujours avec une extrême douceur. Comment peut-on amener l'enfant à accomplir un acte quelconque dont il a peur ? D'abord en s'adressant à son bon sens, on l'instruit, on le force à se rendre compte des choses. S'il s'agit d'un danger réel, il est facile d'expliquer à un enfant que la peur paralyse les forces, le réduit à l'état d'impuissance, et l'empêche par conséquent de lutter contre le danger. Pour les dangers imaginaires, on lui donne l'explication avec calme et assurance, on essaye de le convaincre de son erreur, on lui fait toucher du doigt la cause de l'illusion. Mais, le plus souvent, il ne suffit pas de s'adresser à sa raison, il faut mettre en jeu tous les sentiments forts qu'il a en lui, l'amour-propre, l'émulation, en lui citant des camarades et en n'ayant jamais l'air de douter de lui. L'éducateur doit montrer un calme absolu, non seulement par ses paroles, mais surtout par son attitude tranquille et naturelle, il doit prêcher d'exemple ; ce que l'on fait, impressionne un enfant plus que ce que l'on dit.

L'éducateur doit diriger l'enfant à peu près comme l'on fait dans le dressage d'un jeune poulain, que l'on flatte pour le mener vers l'objet qui l'effraye. Un enfant a-t-il eu peur d'un masque, on le lui montre, on le lui fait toucher, on le met sur sa figure, on lui

dit de se regarder dans une glace. S'il a trouvé des petits animaux inoffensifs, une limace, une souris, un orvet, on le prend devant lui, on les tient un moment dans la main, en expliquant, dans une leçon de choses, la nature et les mœurs de l'animal ; puis on l'amène, sans le brusquer, à regarder de près le petit animal ; à une autre occasion, on lui fera toucher l'objet, et il finira par le prendre lui-même, cédant à l'exemple donné par ses maîtres, ses camarades ou ses parents. On combattra la peur si répandue de l'obscurité par des expériences pratiques. Il ne faut point raisonner celui qui a peur de l'obscurité, mais l'y mener souvent ; on aura surtout soin d'aller progressivement, pour que le remède ne produise pas par lui-même une folle terreur, on ira d'abord dans une pièce où règne le demi-jour, en tenant l'enfant par la main, et on lui fera remarquer que, malgré la diminution de la lumière, tous les objets demeurent en place et qu'il n'y a aucun changement important. Puis, quelque temps après, en le tenant toujours par la main, on conduira le petit enfant dans une pièce plus sombre, dans un corridor ; ou à la cave ; on sortira dans la campagne après la tombée de la nuit, ou bien on restera dehors, de manière à être surpris pendant une promenade par la chute du jour ; on cherchera à distraire l'enfant, à lui parler d'autre chose, pour qu'il ne pense pas à avoir peur ; peu à peu, quand il commencera à s'aguerrir et qu'un germe d'habitude se développera, on l'enverra seul faire de petites commissions, à la cave, au grenier, dans le jardin, en ne l'accompagnant que pendant une moitié du chemin ; il fera seul le reste, mais on lui parlera à haute voix pour lui faire comprendre qu'on est là et qu'on l'attend.

Enfin, pour les détonations d'armes à feu, c'est toujours la même méthode : faire entendre le bruit à plusieurs reprises, l'enfant étant éloigné, et ensuite en le décidant à se rapprocher à petits pas. La seule répétition du bruit en atténue l'effet.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VALAIS. — **Caisse de retraite des instituteurs.** — J'ai dit quelques mots dans l'*Educateur*, au sujet de la nouvelle loi scolaire qui venait d'être discutée au sein du Grand Conseil. J'y reviendrai dans quelque temps et en ferai l'analyse succincte. Les lecteurs de l'*Educateur* voudront bien me permettre de les entretenir aujourd'hui d'une institution qui, avec la revision de la loi sur les écoles primaires et l'augmentation des traitements, améliorant leur sort matériel, préoccupait justement tous les membres du corps enseignant primaire ; j'entends la *Caisse de retraite des instituteurs*.

En effet, cette Caisse est enfin instituée par un décret qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1907.

Ainsi, grâce aux revendications justes et fermes du corps enseignant, grâce aux bonnes dispositions des autorités scolaires et législatives, le canton du Valais arrive, petit à petit, à être doté de lois et d'institutions scolaires plus parfaites et plus en harmonie avec les besoins moraux et intellectuels de notre époque; à voir la position matérielle des éducateurs de la jeunesse légèrement améliorée. Je dis *légèrement*, attendu qu'une bonne partie de l'augmentation de leurs traitements est absorbée par le renchérissement de la vie. Avec les anciens traitements, la vie du maître d'école serait aujourd'hui impossible.

Quoi qu'il en soit, les instituteurs valaisans savent gré aux autorités et aux citoyens qui ont compris leurs besoins et travaillé à y remédier. Ils ne se montreront pas ingrats, mais ils s'acquitteront de cette dette de reconnaissance en poussant constamment à une culture plus développée et plus parfaite, se rendant par là de plus en plus aptes à l'accomplissement de leur délicate mission, et réalisant ainsi plus sûrement le bien des enfants qu'ils auront à préparer pour la vie.

Le décret instituant la Caisse de retraite n'est pas parfait, sans doute, — quelle œuvre naissante est parfaite? — Chacun, en l'examinant, y découvrira ou croira y découvrir certaines dispositions qui laissent à désirer. Pour moi, je crois qu'il est très acceptable dans son ensemble, et chacun, par prudence, attendra pour lui décerner soit le blâme, soit l'encens, qu'il ait été expérimenté. Alors seulement, on pourra le juger sûrement. Du reste, les intéressés sauront toujours demander, en son temps, les modifications ou les adjonctions justifiées et les autorités compétentes, nous n'en doutons point, leur dévouement à la cause de l'éducation étant connu, s'empresseront chaque fois de faire droit à des vœux légitimes.

Pour le moment, et en attendant qu'on puisse faire mieux, les intéressés remercient qui de droit pour ce précieux cadeau de Nouvel-An.

Voici les principales dispositions de ce décret :

ORGANISATION

Art. 5. L'adhésion à la Caisse de retraite est obligatoire pour les instituteurs et institutrices laïques dont le brevet provisoire est postérieur à la mise en vigueur du présent décret.

La participation est facultative pour les autres instituteurs ainsi qu'en général pour le corps enseignant primaire appartenant à des congrégations religieuses.

Art. 6. Tout membre de la Caisse, abandonnant volontairement l'enseignement primaire avant d'avoir versé les contributions prévues par le présent décret est considéré comme démissionnaire et ne pourra jouir de la pension de retraite.

Art. 7. Tout membre de la Caisse exclu de l'enseignement est par le fait exclu de la Caisse.

Art. 8. Tout membre démissionnaire, par suite d'abandon de l'enseignement, peut, s'il reprend ses fonctions, être réintégré dans ses droits (en remplissant obligations requises à cet effet, s'entend).

Art. 10. La contribution annuelle est de 30, 40, 50 ou 60 fr.

L'intéressé aura à choisir la classe à laquelle il entend appartenir.

Art. 11. Un membre peut passer d'une classe inférieure dans une classe supérieure, mais seulement dans les quinze premières années (cela dans les conditions prévues).

Art. 12. L'Etat paie à la Caisse un subside égal au montant payé par les membres.

Art. 13. Les fonds de la Caisse de retraite sont garantis par l'Etat.

DES PENSIONS ET REMBOURSEMENTS

Art. 14. Nul ne peut jouir de la pension de retraite s'il n'a versé au moins 25 contributions annuelles.

Art. 16. La pension viagère est fixée comme suit :

a) Après le versement de 25 contributions, le 25 % de la somme totale des versements effectués par l'intéressé.

b) Après le versement de 30 contributions, le 28 % de la dite somme.

c) Après le versement de 35 contributions, le 30 % de la dite somme.

La quotité des pensions à payer est calculée sur le montant total des contributions versées, en faisant abstraction des intérêts.

Art. 17. Si le membre décédé n'a pas touché pendant huit années sa pension, celle-ci sera continuée à sa veuve ou à ses enfants pendant le temps qui reste.

Art. 18. Le membre démissionnaire a droit au remboursement de ses contributions dans la proportion suivante :

a) Après avoir versé : 10 contributions annuelles, les $\frac{3}{4}$ du capital des versements effectués par lui.

b) De 10 à 15 contributions annuelles, les $\frac{4}{5}$ du capital.

c) 16 contributions et plus, la totalité du capital.

L'institutrice qui abandonne l'enseignement par suite de mariage a droit au remboursement de la totalité des versements effectués par elle, avec une majoration du 4 % de la somme totale versée. (Veinardes, les institutrices : égalité du chiffre de la pension avec les instituteurs et faveur pour le remboursement des contributions en cas de mariage. La question féministe ne naîtra point parmi elles au sujet de la caisse de retraite.)

Art. 19. Tout membre exclu de l'enseignement n'a droit qu'à un remboursement correspondant aux deux tiers de celui prévu à l'article précédent.

Art. 20. En cas de démission par suite de maladie, la totalité des versements est remboursée à l'intéressé avec la majoration des intérêts acquis.

Art. 21. L'instituteur qui perdrait son emploi contre son gré et sans qu'il y ait faute de sa part, et qui ne serait pas repourvu, peut ou opter pour les conditions de l'art. 20, ou continuer provisoirement ses versements.

Si, après quatre ans, il ne reprend pas ses fonctions dans l'enseignement, les dispositions de l'art. 20 lui sont irrévocablement applicables.

Art. 22. En cas de décès d'un membre avant l'accomplissement de 25 années de contributions, les dispositions de l'art. 20 sont applicables à la veuve, à défaut de celle-ci, aux descendants, et à défaut de ces derniers, aux ascendants.

Art. 23. ... Le membre sortant, exclu ou décédé célibataire, n'a droit à une part quelconque des subsides versés par l'Etat.

Si le membre décédé laisse une veuve ou des enfants mineurs, il leur est versé, en plus du remboursement prévu à l'art. 22, une somme égale à la moitié des subsides de l'Etat.

Art. 24. Dès que les fonds de la Caisse le permettront, le Conseil d'Etat édictera, par un arrêté, la continuation du service de tout ou partie de la pension en faveur de la veuve et des enfants mineurs du bénéficiaire décédé.

Il pourra également : 1^o Mettre au bénéfice de tout ou partie de cette pension, et pour un temps à fixer, les père et mère du bénéficiaire décédé qui se trouveraient dans le besoin ;

2^o Allouer des secours à l'instituteur qui, pour cause de maladie, ne pourra continuer ses fonctions.

Art. 25. Après 35 ans d'enseignement, les instituteurs sont mis d'office à la retraite. Le Département de l'instruction publique aura le droit, toutefois, de conserver à l'enseignement les maîtres exceptionnellement méritants, auxquels cas ceux-ci recevront une prime pour chaque année d'enseignement ultérieur.

Art. 32, dernier alinéa. L'instituteur qui ne serait pas en activité de service au moment de la création de la Caisse de retraite peut, s'il rentre en fonctions, bénéficier de ses années antérieures d'enseignement, à moins qu'il n'ait quitté celui-ci depuis quatre ans.

Telles sont, sans commentaires, les dispositions que j'ai cru devoir faire connaître pour l'intelligence de la nouvelle institution, laissant au lecteur le soin de juger.

ALPHONSE MICHAUX.

VAUD. — **Ecole normale.** — En lieu et place de la course annuelle d'études, la 1^{re} classe des instituteurs assistera le 28 avril prochain à la landsgemeinde d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) à Hundwil et visitera au passage le Musée national à Zurich.

*** † **Marguerite Chollet.** — Le 21 mars dernier est décédée, à Palézieux, Marguerite Chollet, maîtresse d'école enfantine à Henniez, depuis le mois d'août 1906. Brevetée en 1901, notre collègue, victime peu après d'un passe-droit, avait cherché et trouvé à l'étranger l'oubli et un gagne-pain. Elle vécut successivement à Hambourg, à Paris, et l'année dernière rentra au pays et obtint la place d'Henniez. Tout de suite elle transforma en une classe modèle, une classe jusqu'ici négligée et réalisa de merveilleux progrès avec ses petits écoliers qui l'adoraient. A une grande distinction naturelle, un caractère doux et ferme, un esprit très cultivé, Marguerite Chollet joignait les qualités d'un cœur sensible et généreux. Vaillante à la tâche, souriant à l'avenir, elle commençait à vingt-trois ans, par goût, une carrière dont elle voyait surtout les fleurs... Soudain, la maladie s'abattit sur elle et la terrassa. Au jour de l'an nouveau, elle quitta ses chers petits et s'alita. Elle lutta, elle espérait les revoir, reprendre son travail au printemps, mais elle fut vaincue dans un combat inégal.

Le 23 mars, ses amis désolés l'accompagnaient au cimetière ; M. Mounoud, pasteur, et M. Perret, membre de la Commission scolaire d'Henniez, lui adressèrent un émouvant adieu. Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître Marguerite Chollet garderont d'elle un souvenir fidèle. Qu'elle repose en paix ! P.

FRIBOURG. — **La Réforme orthographique**¹. — En novembre dernier a eu lieu à Fribourg la réunion de la Société suisse de réforme orthographique, sous la présidence de M. le professeur Le Coultre, de Neuchâtel. Le Comité central avait eu l'heureuse idée de faire venir M. Ferdinand Brunot, professeur à la Sorbonne qui, on le sait, a rédigé un rapport sur la question de l'orthographe. Le savant linguiste a dit toutes les raisons qui, plus que jamais, militaient en faveur d'une simplification. Il ne s'est pas montré intransigeant, il a même, par

¹ Retardée.

opportunisme et parce que les décisions d'une majorité des commissaires le liaient, présenté des propositions plus anodines que celles de feu Octave Grérard et de Paul Meyer. L'essentiel est de poser le principe. A chaque jour suffit sa peine. L'*x* final serait remplacé par *s*, plusieurs doubles consonnes supprimées (on en établirait le dictionnaire) et les mots venus du grec francisés. L'*Educateur* reviendra sur cette conférence. On sait que MM. Léon Clédat et Auguste Renaud avaient, ces années dernières, parlé à Lausanne et Neuchâtel sur le même sujet. Il est fort probable que dans deux ans nous aurons le plaisir d'entendre à Genève un autre réformiste français.

Résumé synoptique des simplifications.

1^o Il n'est rien innové, en aucun cas, contre la prononciation. Aucune réforme, quelle qu'elle soit, qui contrarierait la prononciation usuelle d'un mot, ne sera appliquée à ce mot. La prononciation est établie d'après le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmsteter et Thomas ;

2^o On conformera partout les dérivés au simple, à moins que le dérivé n'ait pas une orthographe moins compliquée, c'est alors le simple qui se conformera au dérivé (principe de dérivation). Ex. : *imbécilité* comme *imbécile*, mais *pois* comme *empois*.

3^o On adoptera autant que possible une orthographe unique dans les mots analogues (principe d'analogie). Ex. : *baril* et *barique*.

4^o On francisera les mots usuels venus du grec. Les lettres grecques disparaissent. L'*h* grecque initiale restera facultative (principe de francisation).

L. M.

BIBLIOGRAPHIE

La librairie Armand Colin vient d'éditer une brochure de Ch. Seignobos, professeur adjoint à l'Université de Paris et ayant pour objet : *L'Histoire dans l'enseignement secondaire*.

Dans cet opuscule de 55 pages qui sert d'introduction à son cours, l'auteur expose avec clarté et précision une conception nouvelle de l'enseignement de l'histoire, différant beaucoup des anciens procédés employés en France, puis la méthode à suivre dans cet enseignement, les instruments de travail et enfin des indications fort judicieuses sur l'usage que le maître peut en faire.

En ce qui concerne les instruments de travail, M. Seignobos insiste pour qu'il soit fourni aux élèves la matière nécessaire aux exercices : gravures, récits, descriptions, cartes, listes chronologiques.

Pour quant à l'usage, l'auteur s'efforce de montrer par des exemples précis et une division du travail bien faite, tout le profit qu'on peut tirer de l'application de sa méthode.

Tout cela est écrit avec une grande clarté et certainement cette brochure ne manquera pas d'intéresser tous les membres du corps enseignant qui s'occupent particulièrement de cette branche d'étude.

C. FAILLETTAZ.

Elever un enfant parfaitement demande plus de profondeur de pensée, plus de sagesse peut-être que le gouvernement d'un Etat, et cependant Dieu a chargé également tous les hommes de cette œuvre, la plus grande qui soit sur la terre.

DE MAISTRE.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Serai-je un lâche ?

Robert Clermont est le premier de sa classe ; dès son entrée à l'école il s'est efforcé de contenter son maître ; d'une intelligence ordinaire, il supplée à ce qui lui manque par une forte volonté. Il a reçu avec joie les encouragements et les éloges de ses parents et s'est promis de redoubler d'efforts et de conserver son rang, non point tant par orgueil que par la satisfaction du devoir accompli et par amour filial.

Mais, depuis deux mois environ, est entré dans sa classe un nouvel élève, Paul Dupertuis, garçon intelligent et consciencieux. Dès le matin de son arrivée les deux condisciples se sont mutuellement jugés ; ils se reconnaissent pour des rivaux, et chacun y perd l'amitié de l'autre, car, sans se détester, ils prennent l'habitude de se considérer comme adversaires ; une certaine inimitié tacite s'établit entre eux ; ils sont l'un et l'autre à l'affût de tous leurs actes, réprimant avec peine un sourire de triomphe lorsqu'une défaillance vient compromettre le succès de l'un des rivaux ; cette situation tendue n'a encore été remarquée d'aucun des autres élèves, tant les deux intéressés mettent de discrétion à leur lutte sourde ; l'un gagne-t-il sur un point, l'autre n'a aucun répit qu'il ne se soit rattrapé sur un autre, et le moment du second bulletin approche sans qu'il soit possible de dire lequel des deux l'emportera.

Survient un incident qui met la conscience de Paul Dupertuis à une rude épreuve ; un matin, leur maître d'école entre d'un air sévère.

— Robert Clermont, appelle-t-il, comment se peut-il que toi, que je croyais raisonnable et bon, tu te sois permis d'assaillir le vieux Bernard de boules de neige, si bien qu'il est tombé à terre ?

— Ce n'est pas moi, Monsieur, répond Robert étonné.

— Oui, Monsieur, c'est lui, crie soudain Marc Besson, garçon méchant et querelleur, c'est lui, je l'ai vu.

— Silence, Marc Besson, tu n'es pas interrogé, reprend le maître. Robert, tu m'affliges doublement par ton mensonge ; le vieux Bernard lui-même m'a dit que s'étant retourné aussitôt, il n'avait vu que toi, fuyant en sens inverse.

— Non Monsieur, dit Robert ahuri ; je courais pour rentrer à la maison, mais je n'ai pas vu le vieux Bernard.

Le maître lui lança un long regard de reproche.

— Marc Besson, où étais-tu ? Comment cela s'est-il passé ?

— J'étais à notre fenêtre, Monsieur, et j'ai vu Robert Clermont qui traversait la place ; il a regardé si personne ne le voyait, s'est vite baissé, a fait une pelote de neige et l'a lancée dans le dos du vieux Bernard qui a glissé et est tombé.

— Avoues-tu, Robert ?

— Monsieur, Marc se sera trompé, ce n'était pas moi, dit-il d'un ton triste, affligé qu'on le crût capable d'une telle vilénie.

— Assieds-toi, Robert ; j'ôte un succès à ta note de conduite et te retire ma confiance.

Robert s'assied, sent qu'il est inutile de persister à défendre son innocence et empêche à grand'peine ses larmes de couler. Il n'entend rien des leçons données

ce matin ; une pensée amère remplit son cœur : ainsi, c'est à cela qu'ont abouti tous ses efforts ! et comment oser montrer à ses parents une note de conduite qui ne soit pas très bonne ! Une bonne conduite, ils le lui ont dit, ils tiennent à cela plus qu'à toute autre chose.

Pourquoi Paul Dupertuis le regarde-t-il d'un air si contristé ? le recul de son rival est cependant un avancement pour lui ! et pourtant il n'est pas heureux ; il a honte de lui-même ; il a tout vu hier, comment Robert se hâtait de rentrer à la maison, comment le vieux Bernard longait le mur, s'appuyant sur sa canne, et comment Marc Besson lui-même rassemblait la neige tombée sur le rebord de la fenêtre, la durcissait entre ses mains et adroitement la lançait au dos du vieillard. Et il s'est tû ! Son premier mouvement, lorsqu'il a entendu accuser à tort son camarade, a été de se lever et de dire à son maître comment les choses s'étaient passées ; mais le serpent malin lui avait insufflé : Tais-toi, ne dis rien, personne ne sait que tu les as vus. et Robert sera puni.

Et il s'est tû ! oh ! le lâche silence ! sa conscience ne cesse de lui répéter : Tu es un lâche ! tu es un lâche ! Deux ou trois fois, en voyant le visage presque convulsé de Robert, il a ébauché un geste comme pour lever la main, mais la honte le prend : Comment avouer à son maître une telle bassesse ? Et il s'est tû !

La cloche sonne ; c'est la récréation ; joyeux et oublieux de l'incident, les garçons sortent en gambadant ; Marc Besson, qui n'a point de remords et trouve bonne la farce qu'il a jouée à Robert, croque à pleines dents une orange dorée ; sa pauvre victime se retire dans un coin isolé, et ne pouvant plus se contenir, dégonfle son cœur en sanglotant. Un mauvais succès de conduite ! quelle honte !

Paul ne l'a pas quitté des yeux depuis la sortie de la classe ; en le voyant pleurer, son cœur généreux n'y tient plus ; la voix qui lui crie : « Tais-toi, nigaud » devient de plus en plus faible ; il s'élançait vers son camarade, pose sa main sur son bras et dit avec bonté : « Robert, ne pleure pas, j'ai tout vu hier, viens, je vais tout dire au maître. »

Et l'enfant désolé se laisse entraîner sans bien se rendre compte de ce qui va se passer.

— Monsieur, dit crânement Paul, j'ai tout vu hier, j'étais chez nous, en face de chez les Besson et j'ai vu Marc qui prenait de la neige sur sa fenêtre et la lançait ; ce n'est pas Robert.

— Alors pourquoi n'as-tu rien dit ce matin ?

— Oh ! pardon, Monsieur, je suis si fâché d'avoir été lâche, et d'une voix plus basse, — je pensais que Robert serait puni et que je serais le premier.

— Paul, je ne te gronderai pas, car tu as toi-même reconnu ta faute, mais souviens-toi qu'en pareils cas, le silence est lâche, et que de la lâcheté à la trahison il n'y a qu'un pas. Robert, je suis heureux de n'avoir pas à te retirer mon estime ; quant à Marc, il sera puni comme il le mérite.

Et Paul est le second de l'école, car son ancien rival l'a emporté sur lui d'une note, mais voyez-les sortir ensemble de la classe ; Robert n'a pas été insensible à la noblesse de cœur de son adversaire et c'est maintenant que commence le plus beau temps d'école pour les deux enfants, car ils s'aiment et savent qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre.

Foin de la science s'il n'y a pas la conscience.

A. B.

VARIÉTÉ

Comment M. de Riveyrac fit l'éducation de sa nièce

Pour M. de Riveyrac, mon enfance représentait exactement l'enfance de l'humanité. Au lieu de fatiguer avec des dates, des axiomes, d'inutiles détails, ma souple et docile mémoire, il suivit l'indication naturelle et m'instruisit par une habile série de leçons de choses, puis par la légende, par la poésie, par le chant.

Peu nombreuses furent mes heures de travail, lecture, écriture, exercices de calcul et de dessin. Mon oncle ne me laissait jamais m'acharner contre les difficultés rebutantes, et, sans me donner la solution ou l'explication que je cherchais, il me mettait adroitement sur la voie. La plupart du temps, j'emportais mon livre au jardin ; mais, par les jours froids ou pluvieux, il m'était permis de m'installer dans un coin de la bibliothèque.

Debout devant son pupitre, mon oncle écrivait. Un reflet éclairait à revers son profil romain, les pointes de son col très haut, sanglé d'une cravate noire, ses cheveux gris ramenés en touffe sur le sommet du crâne. Dès que quatre heures avaient sonné, il posait la plume. Je mettais mon chapeau de paille et, soit à travers champs, soit au jardin, le long des espaliers, lourds de leurs trésors, je racontais ma lecture, que mon maître commentait.

L'oncle Sylvain haïssait l'éducation purement livresque des écoles, qui substitue des procédés de mnémotechnie à la réflexion, au raisonnement, à l'expérience. La nature lui semblait la première éducatrice de l'enfant, celle qui, par la révélation de ses lois, nous accoutume de bonne heure à considérer d'un œil pur et d'un cœur tranquille les phénomènes de la vie et de la mort. La merveille de la plante, sa structure, sa renaissance par la graine et le fruit, devaient me préparer à l'étude de l'animal et de l'homme, de telle sorte que, par des analogies peu à peu découvertes, je puisse arriver sans trouble à la connaissance de leur organisme et de leurs fonctions. Ces petites pudeurs des jeunes filles, ces demi-ignorances, ces curiosités mal réprimées, ces fausses ingénuités, que cultivent avec orgueil les familles et les institutrices, paraissaient ridicules et méprisables à M. de Riveyrac. Il ne croyait pas qu'il fût jamais bon de faire un mystère forcément impur des choses naturellement pures, et qui s'avilissent par l'idée vile qu'on s'en fait.

A l'étude de la nature, mon oncle adjoignit l'étude de l'histoire. Il divisa en trois périodes les années qu'il voulait consacrer à mon instruction, mesurant à la force de mon cerveau la qualité de l'aliment intellectuel. Lui-même se comparait à une mère qui fait peu à peu succéder au régime lacté du premier âge les nourritures végétales, puis les viandes fortifiantes et réparatrices. Je parcourus d'abord le cycle des légendes, ravie par les récits naïfs tirés de la Bible, d'Hérodote, de l'« Odyssée », de l'« Education de Cyrus », Plutarque me fut permis ensuite, avec les historiens proprement dits, et, vers la fin de mon adolescence, l'oncle Sylvain me fit connaître les principaux systèmes de philosophie et l'évolution des dogmes religieux.

Pour compléter mon éducation morale, commencée par la révélation des lois nécessaires de la nature, l'oncle Sylvain pratiqua la méthode socratique, afin de développer et de rectifier mon jugement. Il s'efforçait d'unir indissolublement dans ma pensée l'idée de la Beauté à l'idée de la vertu, et ne me disait point : « Ceci est mal », mais : « Ceci est laid », certain que le bien, comme le beau, est une harmonie. Mais il haïssait la morale conventionnelle, les mensonges sociaux,

les préjugés. Il se considérait comme un vieux philosophe, chéri d'Athéné, déesse de la raison et de la mesure, et lui consacrant une vierge saine et sage, instruite par ses soins.

Une telle éducation ne comportait ni petits talents, ni gentillesces. Elle parut même, en disciplinant mon imagination, réfréner ma sensibilité. Ma tante déplora de ne point trouver en moi, vers la quinzième année, ces émotions nerveuses, ces attendrissements qu'elle aimait comme l'indice d'une nature poétique. M. de Riveyrac dédaigna de lui expliquer que cette hâtive éclosion du sentiment provoquée par la religiosité et le premier trouble des sens chez les précoces adolescentes de notre époque, n'est aucunement normale ni salutaire. Il réprimait l'exaltation qui eût déplacé les lignes de la statue qu'il taillait lentement, pareille à son idéal.

(*Alb. C.*)

Marcelle TINAYRE, *Hellé*, roman.

RÉCITATION

Le Matin au Printemps.

- | | |
|---|---|
| 1. L'aurore sereine
Répand ses rayons
Auprès, dans la plaine,
Au loin, sur les monts.
La douce harmonie
De tous les oiseaux
Vient rendre la vie
Aux bois, aux coteaux. | 2. Les fleurs odorantes
Bordant le chemin,
Paraissent brillantes
Aux feux du matin.
Leur front qui s'incline
Au souffle du vent
Soudain s'illumine
Et semble vivant. |
| 3. La riche nature
Se montre en tous lieux
Plus belle et plus pure,
Et charme nos yeux.
Mon cœur, dans sa joie,
Rend grâce au Seigneur ;
Au ciel il envoie
Son chant de bonheur, | |

P. PRIVAT.

Réveil de la Nature.

(*Air : « Voici l'aurore, elle colore. etc. », Ecole Musicale.*)

- | | |
|---|--|
| 1. L'onde murmure,
Et la nature
Brille au soleil ;
Sur les montagnes,
Dans les campagnes,
Quel beau réveil ! | 2. Si joliette,
La pâquerette
Montre à nos yeux
Sa collerette
Blanche et proprette,
Son front joyeux. |
| 3. Les hirondelles
Viennent fidèles
Nous annoncer
Que dans nos plaines
Les nuits sereines
Vont commencer. | 4. Quand la nature,
Dans sa parure
Charme nos yeux,
Notre harmonie
Monte bénie
Jusques aux cieux ! |

P. PRIVAT.

La Nature au printemps.

1. Sur la froide plaine
Souffle un doux zéphir
Dont la tiède haleine
Vient la rajeunir.
Les brouillards, la glace,
Les affreux autans
Ont cédé la place
Au joyeux printemps.

2. D'un lointain rivage
Les oiseaux chanteurs
Viennent sous l'ombrage
Entonner leurs chœurs.
En voyant paraître
Fleurs et gais troupeaux
Nous sentons renaître
Des plaisirs nouveaux.

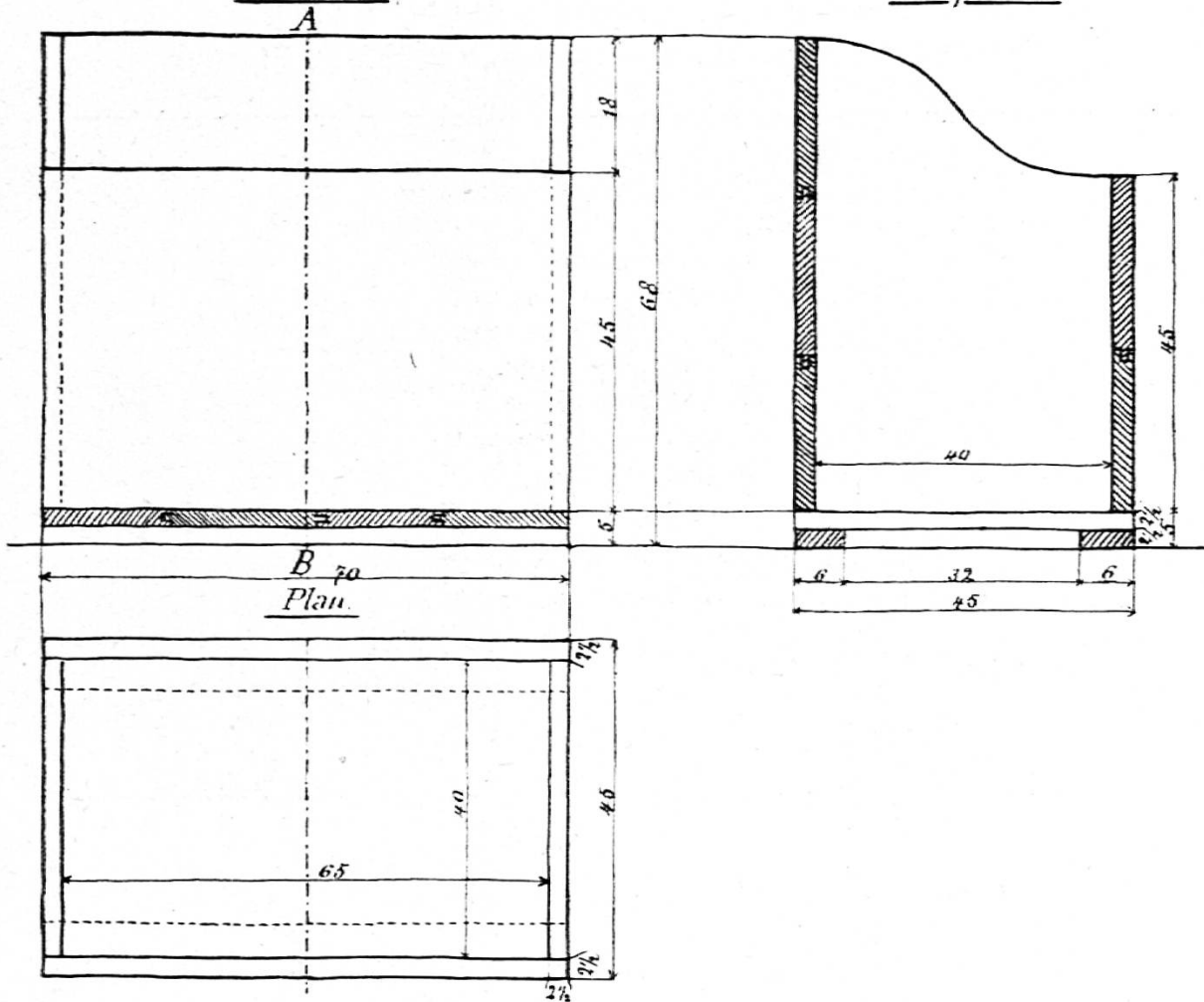
(E. N.)

DESSIN

Croquis coté d'une caisse à bois.

Elevation.

Coupe AB.



A. REYMOND.

COMPTABILITÉ

Compte d'une cuisinière.

Du 6 au 11 août 1906.

Mlle Marie Salade, en service chez Mme Boncœur, vous prie de lui établir son compte de semaine d'après les données suivantes :

Lundi 6 août, elle a reçu de Madame f. 50.

Ce jour-là, elle a acheté 2,75 kg. de veau à f. 1,80 le kg., et 4,5 kg. pain blanc à f. 0,36 le kg.

Mardi 7 : 1 kg. café à f. 2,40 et 4 paquets chicorée DV. à raison de 2 paquets pour f. 0,35 ; 1 $\frac{1}{2}$ kg. de riz à f. 0,50 le kg. — Mercredi 8 : Un pain de sucre de 8 $\frac{1}{2}$ kg. à f. 0,48 le kg. 6 litres de pétrole à raison de 2 l. pour 0 f. 45 ; 6 kg. pain ; 1,85 kg. bouilli à f. 1,70 le kg. — Jeudi 9 : 8 bougies à f. 0,15 pièce ; des légumes pour f. 1,65. — Vendredi 10 : 1 $\frac{1}{2}$ douzaine d'œufs à f. 0,90 la douzaine et 4 douzaines de pommes à f. 0,15 la douzaine. — Samedi 11 : 5 $\frac{1}{2}$ kg. pain ; 2,650 kg. de rôti de bœuf à f. 1,90 le kg. et 3 kg. de sel à f. 0,20 le kg.

Combien lui reste-t-il en bourse, sachant que la note du laitier payée à la fin de la semaine, indique pour chaque jour 3 $\frac{1}{2}$ l. de lait à f. 0,20 le litre ?

Compte de M^{lle} Marie Salade, cuisinière chez Madame Boncœur.

1906

Reçu. Livré.

Août 6	Lundi : Reçu de Madame B.	50 —	
»	» » Acheté 2,75 kg. veau à f. 1.80 le kg.		4 95
»	» » » 4,5 kg. pain blanc à f. 0 36 le kg.		1 62
»	7 Mardi : Acheté 1 kg. café		2 40
»	» » 4 paquets chicorée		70
»	» » 1 $\frac{1}{2}$ kg. riz à f. 0.50		75
»	8 Mercredi : Un pain de sucre : 8 $\frac{1}{2}$ kg. à f. 0.48		4 08
»	» » 6 litres de pétrole à 2 l. pour 45 c.		1 35
»	» » 6 kg. pain à f. 0 36 le kg.		2 16
»	» » 1,85 kg. bouilli à fr. 1.70 le kg.		3 15
»	9 Jeudi : 8 bougies à f. 0.15 pièce		1 20
»	» » des légumes pour		1 65
»	10 Vendredi : 1 $\frac{1}{2}$ douz. d'œufs à f. 0.90 la douz.		1 35
»	» » 4 douz. de pommes à f. 0.15 la douz.		60
»	11 Samedi : 5 $\frac{1}{2}$ kg. de pain à f. 0.36 le kg.		1 98
»	» » 2,650 kg. rôti de bœuf à f. 1.90 le kg.		5 04
»	» » 3 kg. sel à f. 0.20 le kg.		60
»	» » Note du laitier, 24,5 l. lait à f. 0.20 le l.		4 90
»	» » Pour balance, il reste en bourse à M ^{lle} S.		11 52
	Sommes égales	f. 50 —	50 —

A. J. M.

L'activité est le plaisir de la vie ou mieux encore la vie elle-même.

W. SCHLEGEL.

La méthode sûre pour amener ses semblables à profiter des convictions que l'on peut avoir, c'est de faire porter à celles-ci leurs fruits, c'est de les vivre. Que la parole ne soit que le commentaire des actes.

CH. WAGNER.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

AIGLE. — Le poste de maître de langue allemande au collège d'Aigle est au concours.

Obligations légales.

Traitement **fr. 2500** par an avec augmentation quinquennale de fr. 50. — Maximum fr. 2700.

Le titulaire peut être appelé à donner d'autres leçons du programme.

S'inscrire au Département de l'Instruction publique (II^{me} service), avant le 25 avril.

Pour pensionnat de la Suisse allemande, **on cherche**

maîtresse

de français et de piano. S'adresser sous **chiffre B 1948 Z** à **Haasenstein & Vogler, Zurich.**

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

MAISON MODÈLE

22, Rue du Pont, 22

Spécialité de

VETEMENTS

• • • • Coupe élégante • • • •

DRAPERIE ANGLAISE, FRANÇAISE ET SUISSE

COSTUMES SUR MESURE

Deux Coupeurs et Atelier dans la Maison

• **CHEMISERIE** tous GENRES •

Prix modérés, chiffres connus,
— 3 % **Escompte.** —

10⁰ | **aux membres**
| **0** de la **S. P. R.**

EDITION „ATAR“ GENÈVE

MANUELS SCOLAIRES

adoptés par le Département de l'instruction publique
du Canton de Genève et ailleurs.

- Exercices et problèmes d'arithmétique**, par ANDRÉ CORBAZ. — *A. Calcul écrit* : 1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans), 70 c. ; livre du maître, 1 fr. ; 2^e série (élèves de 9 à 11 ans), 90 c. ; livre du maître, 1 fr. 40 ; 3^e série (élèves de 11 à 13 ans), 1 fr. 20 ; livre du maître, 1 fr. 80. — *B. Calcul oral* : 1^{re} série, 60 c. ; 2^e série, 80 c. ; 3^e série, 90 c. — *C. Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs*. 2^{me} édition, 1 fr. 50. — *D. Solutions de géométrie*, 50 c.
- Livre de lecture**, par ANDRÉ CHABREY, à l'usage des écoles primaires de Genève, 1 fr. 80
- Livre de lecture**, par A. GAVARD, 2 fr. —
- Manuels d'Allemand**, par le prof. A. LESCAZE : **Premières leçons intuitives d'allemand**, 3^e édition, 75 c. — **Manuel pratique de langue allemande**, 1^e partie, 4^e édition, 1 fr. 50. — **Manuel pratique de langue allemande**, 2^{me} partie, 3^e édition, 3 fr. — **Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache**, auf Grundlage der Anschauung, 1^{re} partie, 1 fr. 40 ; 2^e partie, 1 fr. 50. — **Lehr- und Lesebuch**, 3^e partie, 1 fr. 50
- Notions élémentaires d'instruction civique**, par M. DUCHOSAL. Edition complète, 60 c. ; édition réduite, 45 c.
- Premiers éléments d'Histoire naturelle**, par le prof. EUG. PITTARD, 2^e édition, 240 figures dans le texte, 2 fr. 75
- Leçons et Réclts d'Histoire suisse**, par ALFRED SCHUTZ. Nombreuses illustrations. Cart., 2 fr. ; relié, 5 fr. —
- Manuel d'enseignement antialcoolique**, par J. DENIS. 80 illustrations, 8 planches en couleurs, Relié, 2 fr. —
- Manuel du petit Solfégien**, par J.-A. CLIFT, 95 c.
- Nouveau traité complet de sténographie Aimé Paris**, par ROULLER-LEUBA. Broché, 2 fr. 50. Cartonné, 3 fr. —
- Prose et Vers français**, en usage à l'Université de Genève, 2 fr. —
- Parlons français**, par W. PLUD'HUN, 15^e mille, avec l'index alphabét., 1 fr. —
- Comment prononcer le français**, par W. PLUD'HUN, 50 c.
- Histoire sainte**. Rédigée en vue d'un cycle d'enseignement de 2 ans, par M. le past. ALBERT THOMAS, 65 c.
- Pourquoi pas ? essayons**, manuel antialcoolique, par F. GUILLERMET. Broché, 1 fr. 50. Relié, 2 fr. 75

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Maison

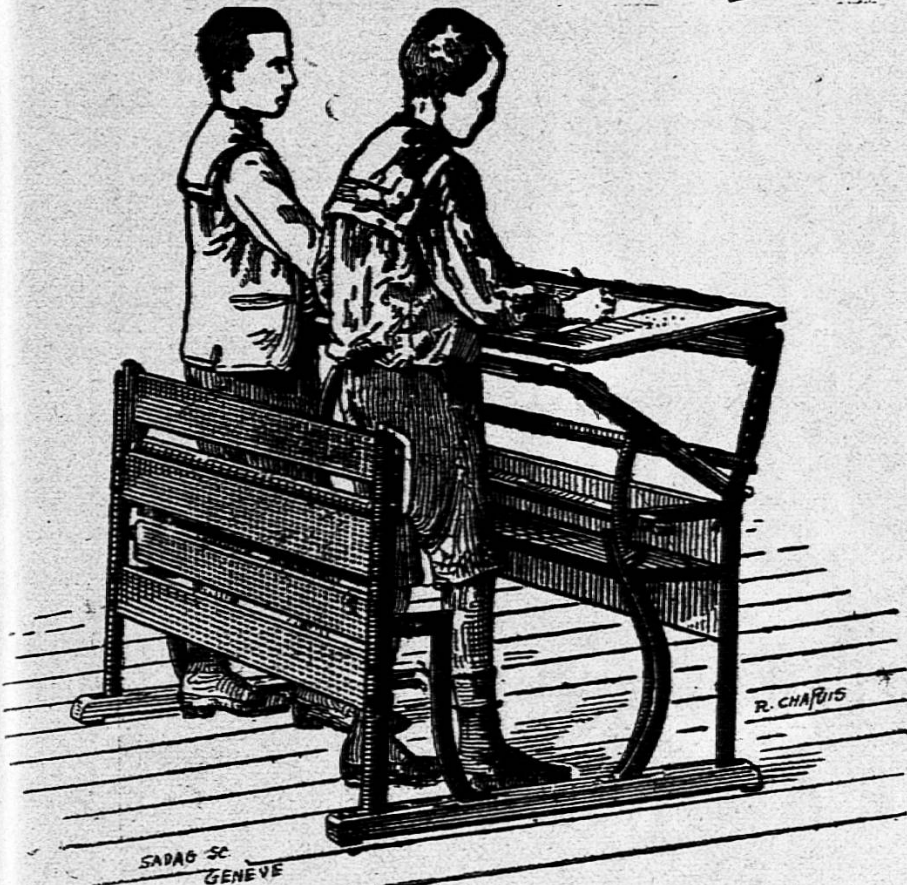
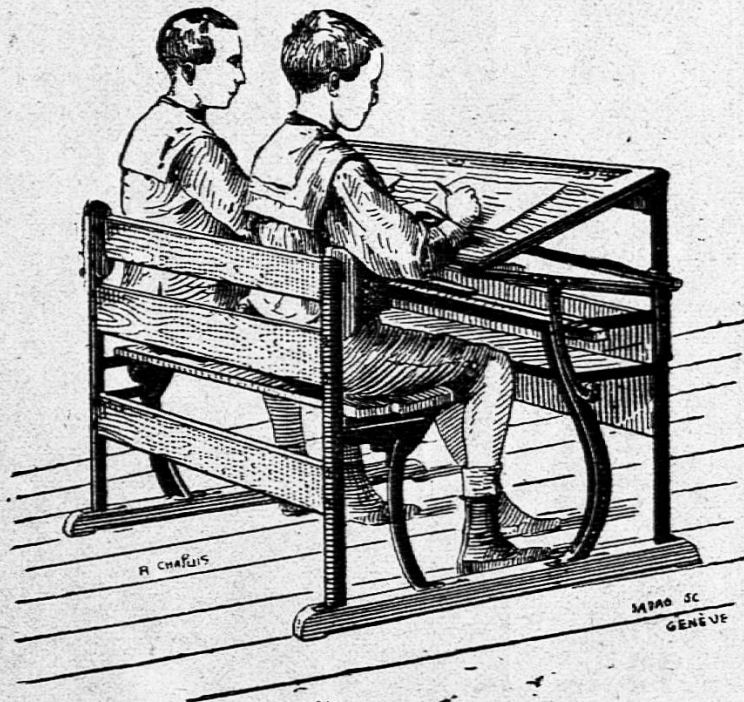
A. MAUCHAIN GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

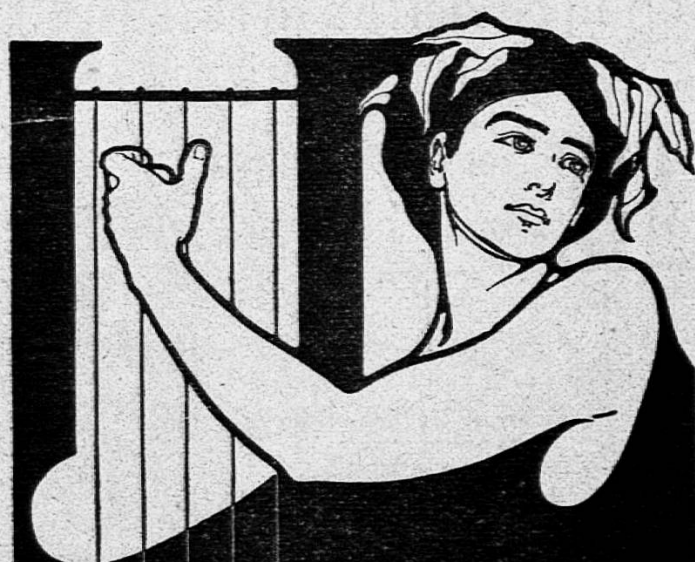
PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudaises ou notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE



ORGANES
ESTEY

BRATTLEBORO:É·U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foëtisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 16.

LAUSANNE — 20 avril 1907.



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie. LAUSANNE



QUI

veut acheter de la chaussure solide et à bon marché
et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRUHLMANN-HUGGENBERGER
à Winterthour

EST SON PROPRE ENNEMI!



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **melleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

Pantoufles pour dames, canevas, avec 1/2 talon	N° 36-42 fr.	2 20
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	» » »	6 80
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	» » »	7 50
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	» 40-48 »	7 80
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	» » »	9 —
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	» » »	9 50
Souliers pour garçons et fillettes	» 26-29 »	4 50

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

Envoi contre remboursement. Echange franco.

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande.

A la Rentrée des classes

faites un essai avec notre **papier à dessin, N° 1**, pour

commençants, en feuilles ou en cahiers, le meilleur marché des papiers pour croquis. Vous ne pourrez plus vous en passer ensuite. Echantillons gratuits.

1000 Feuilles
30 X 40cm.
seulement **10 fr.**

Librairie A.-G. Neuenschwander, Weinfelden

Jeune instituteur

allemand cherche place dans la Suisse romande pour apprendre la langue française. Bons certificats ; conditions modestes. Offres sous F 1842 Lz, à Haasenstein & Vogler, Lucerne.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

PAYOT & C^{IE}, ÉDITEURS

1, rue de Bourg, 1

LAUSANNE

Publications de M. W. ROSIER, professeur.

Géographie générale illustrée. Europe. Ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de Géographie, illustré de 334 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques, ainsi que d'une carte en couleur. Troisième édition. Un volume in-4^o, cartonné 3 fr. 75

Géographie générale illustrée, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Ouvrage publié sous les auspices des Sociétés suisses de Géographie, illustré de 316 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. Deuxième édition. Un volume in-4^o, cartonné 4 fr. —

Géographie illustrée de la Suisse. Ouvrage illustré de 71 gravures et d'une carte en couleur de la Suisse. Un volume in-4^o, cartonné 1 fr. 50

Suisse et Premières notions sur les cinq parties du monde. Manuel-atlas destiné au *degré moyen* primaire. Ouvrage illustré de 175 figures, dont 46 cartes en couleur dessinées par Maurice Borel. Troisième édition. Un volume in-4^o, cartonné 2 fr. —

Manuel-Atlas destiné au *degré moyen* des écoles primaires. — *Suisse, Premières notions sur les cinq parties du monde*, par W. Rosier, professeur de géographie, avec la collaboration de H. Schardt, professeur, auteur de la partie cantonale vaudoise, H. Elzingre, professeur, auteur de la partie cantonale neuchâteloise, et de M. Borel, pour le travail cartographique. — Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, illustré de nombreuses figures et de cartes en couleur. Troisième édition. Un volume in-4^o, cartonné 2 fr. 25

Manuel-Atlas destiné au *degré supérieur* des écoles primaires. — *Notions sur la Terre, sa forme, ses mouvements et sur la lecture des cartes. Les phénomènes terrestres. Géographie des cinq parties du monde. Revision de la Suisse.* — Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, et contenant de nombreuses gravures, en particulier 65 cartes en couleur dans le texte et 2 cartes de la Suisse hors texte, dessinées par M. Maurice Borel. Deuxième édition. Un vol. in-4^o, cart. 3 fr. —

Premières leçons de géographie destinées à l'enseignement secondaire. La Terre, sa forme, ses mouvements. Lecture des cartes. Un volume in-8^o, illustré. Troisième édition, cartonné 2 fr. 25

Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires. Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des Cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, illustré de 273 gravures et de 8 cartes en couleur. Un volume in-4^o, cartonné 3 fr. —

Europe, nouvelle carte murale, par W. Rosier, professeur, et E. Gæbler, cartographe. Echelle 1 : 3 200 000, dimensions : 183/164 cm., montée sur toile avec rouleaux 25 fr. —

Suisse, carte murale muette (Echelle 1 : 250 000) sur toile ardoisée, avec la carte murale muette de l'**Europe** au verso 30 fr. —

Carte de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000 (carte en couleur à l'usage des élèves), sur papier fort, fr. 0,50; sur papier-toile 0 fr. 70

Carte muette de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000 (carte d'exercice à l'usage des élèves) 0 fr. 20

Pour les Bibliothèques !

MM. Payot et C^{ie}, éditeurs, enverront à toute personne qui leur en fera la demande leur catalogue des livres de fonds à PRIX RÉDUITS.

Il vient de paraître un livre de

DANSE, BON TON ET CALLISTHÉNIE

Danses classiques, nouvelles, anciennes et cotillons. Usages et coutumes dans la bonne société, par Louis BRUN, professeur de gymnastique et danse, à Lausanne.

En vente à prix réduit, pour MM. les instituteurs et institutrices, élèves de l'Ecole normale, garçons et filles. S'adresser à l'auteur, grande salle de danse et gymnastique, au Casino-Théâtre, Lausanne.

Instituteur

Pour un **pensionnat** de jeunes gens, on demande un instituteur pas trop jeune, de langue française et possédant la pratique de l'enseignement. Prière de s'adresser à Müller-Thiébaud, à Boudry.

Professeur

connaissant très bien les trois langues nationales, demandé dans **institut de garçons**. — **2000 fr.** et entretien complet.

Ecrire sous chiffre **X 22404L** à Haassenstein & Vogler, Lausanne.

COQUELUCHE

Remède infailible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Ecr. à M. LESCÈNE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

➔ Remise ➔

10 % au corps enseignant.

